

22 décembre 1976

Prorogation de l'Accord commercial entre la Suisse et Cuba

- Département de l'économie publique. Proposition du
6 décembre 1976 (annexe)
Département politique. Co-rapport du 15 décembre 1976
(adhésion)
Département des finances et des douanes. Co-rapport du
8 décembre 1976 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral
d é c i d e :

L'Ambassade de Suisse à La Havane est autorisée à proroger d'une
année, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1977, par un échange de
notes, l'Accord commercial entre la Confédération suisse et la
République de Cuba du 30 mars 1954.

Extrait du procès-verbal:

- EVD 15 (GS 5, HA 10) pour exécution
- EPD 10 pour connaissance
- FZD 9 (FV 7, OZD 2) pour connaissance

1970	7,2	52,6
1971	9,3	25,1
1972	12,6	
1973	11,6	
1974	15,4	
1975	10,5	
1975 (10 mois)	8,5	54,3
1976 (10 mois)	10,4	23,8

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

[Signature]

Pendant les 10 premiers mois de l'année en cours, les importa-

1/ Accord comportant la clause de la nation la plus favorisée; lié à un
échange de lettres concernant l'importation de sucre cubain au prix
du marché mondial (en fait, Cuba n'est pas à même de livrer les
quantités envisagées).



Distribué
Pas pour la presse

3003 Berne, le

Prorogation de l'Accord
commercial entre la
Suisse et Cuba

Au C o n s e i l f é d é r a l

I

Le 30 mars 1954, la Suisse et Cuba avaient conclu un Accord commercial^{1/} pour une durée initiale de 3 ans. Après une première prorogation de 3 ans, convenue en 1959, cet accord a été reconduit d'année en année.

II

Les échanges commerciaux entre la Suisse et Cuba se sont développés comme suit ces dernières années :

	<u>Importations</u> (millions de francs)	<u>Exportations</u>
1970	7,2	52,6
1971	9,3	25,1
1972	12,6	51,7
1973	11,6	37,2
1974	15,4	48,2
1975	10,5	71,4
1975 (10 mois)	8,5	54,3
1976 (10 mois)	10,4	23,8

Pendant les 10 premiers mois de l'année en cours, les importa-

1/ Accord comportant la clause de la nation la plus favorisée; lié à un échange de lettres concernant l'importation de sucre cubain au prix du marché mondial (en fait, Cuba n'est pas à même de livrer les quantités envisagées).

- 2 -

tions suisses ont été pour l'essentiel le tabac (5,2 millions de francs), le café (2,3), le sucre cristallisé (1,4) ainsi que les crustacés (0,5). Les exportations sont constituées principalement de produits chimiques (insecticides) et, pour une part plus faible mais croissante, de biens d'équipement.

L'économie cubaine reste fortement dépendante de l'activité sucrière. Le sucre représente en effet plus de 85 % des recettes d'exportation. Le prix record atteint en novembre 1974 sur le marché libre avait laissé entrevoir des perspectives nouvelles quant aux échanges de Cuba avec le monde occidental, ce qui s'était d'ailleurs concrétisé dans une certaine mesure par une augmentation appréciable de nos exportations en 1975. Entre-temps, le cours mondial du sucre est toutefois retombé à un niveau moins favorable, diminuant ainsi indirectement les possibilités d'ouverture du marché cubain. Sur le plan régional, le lent dégel des relations politiques et économiques entre les pays de l'Organisation des Etats américains et Cuba se poursuit.

Il faut s'attendre que Cuba demande une nouvelle fois la prorogation de l'accord qui le lie à la Suisse depuis plus de 20 ans. Cet accord n'offre plus guère d'avantages sur le plan commercial depuis que Cuba a une économie centralisée. Il garde cependant une signification d'ordre psychologique et de principe et reste sous cet aspect une base de nos relations économiques avec ce pays. Du point de vue politique, une prorogation serait en outre souhaitable pour la position de notre ambassade à La Havane en raison des tâches spéciales et importantes qu'elle assume en matière de représentation d'intérêts étrangers, notamment des USA.

III

Compte tenu de ce qui précède nous avons l'honneur de vous faire la

- 3 -

proposition suivante :

- l'Ambassade de Suisse à La Havane est autorisée à proroger d'une année, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1977, par un échange de notes, l'Accord commercial entre la Confédération suisse et la République de Cuba du 30 mars 1954.

23. Dezember 1976
 Vo Department des Innern. Mitbericht vom 14. Dezember 1976 (Beilage)
 Justiz- und Polizeidepartement. Mitbericht vom 17. Dezember 1976 (Beilage)
 Finanz- und Zoll DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE 976 (Beilage)
 Bundeskanzlei. Mitbericht vom 7. Dezember 1976 (Beilage)
 Volkswirtschaftsdepartement. Stellungnahme vom 21. Dezember 1976 (Beilage)

Gestützt auf den Antrag des Volkswirtschaftsdepartements und auf das Mitberichtsverfahren sowie aufgrund der Beratung hat der Bundesrat

Extrait du procès-verbal à :

- Département fédéral de l'économie publique (Chef du Département, Secrétariat général) (5)
 Division du commerce (10)
 Département politique fédéral (10)
 Département des finances et des douanes (Direction générale des douanes)
 Chancellerie fédérale, pour exécution

2. Die redaktionellen Vorschläge gemäss Ziffer II der Stellungnahme des Volkswirtschaftsdepartements vom 21.12.1976 werden genehmigt.
 3. Auf Seite 213 ist am Schluss von Absatz 2 folgender Fassung beizufügen:

"Dabei gehen wir von der Voraussetzung aus, dass damit keine zusätzliche Belastung der Bundesfinanzen verbunden ist".

Veröffentlichung:
 Bundesblatt

Protokollauszug an (Antrag ohne Beilage) an:

- BK 4 (Rc, Hb, Br, Sa) zum Vollzug
 - EVD 10 (GS 5, ALW 5) zum Vollzug
 - EDI 3 zur Kenntnis
 - JPD 3 zur Kenntnis
 - PZD 7 zur Kenntnis

Für getreuen Auszug,
 der Protokollführer:

S. W. Müller